

2008/8929 - Avenant n° 3 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Olympique Lyonnais (saison 2007-2008) (Direction des Sports) (BMO du 11/02/2008, p. 0333)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Il s'agit de l'avenant n° 3 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et l'Olympique Lyonnais.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le Groupe Les Verts s'est abstenu.)

(Adopté.)